

L'Inde a franchi une étape décisive dans l'acquisition de 114 avions de combat Rafale destinés à l'armée de l'air indienne. Selon l'agence ANI, qui cite des sources au sein du ministère indien de la Défense, New Delhi a adressé à Paris, la semaine du 25 mai 2026, une lettre de demande officielle (*Letter of Request*) ouvrant la négociation d'un contrat de gouvernement à gouvernement estimé à environ 3,25 lakh crore de roupies, soit de l'ordre de 39 milliards de dollars. L'opération constituerait, si elle aboutit, la plus importante commande d'avions de combat actuellement en cours dans le monde.

La lettre de demande a été émise par la branche acquisitions (*Acquisition Wing*) du ministère de la Défense à destination des autorités françaises. Il s'agit du document qui, dans le cadre d'un accord intergouvernemental (*Inter-Governmental Agreement*), enclenche formellement la procédure d'un achat d'armement majeur. La partie française est attendue dans un délai de deux à trois mois pour répondre sur le prix, la disponibilité, le calendrier de production, le soutien logistique et les transferts de technologie. Les deux pays espèrent conclure la négociation et signer le contrat dans un délai d'environ un an.

La transaction emprunte la voie d'un accord direct entre États, sans intermédiaire et hors mise en concurrence multi-fournisseurs. Le secrétaire à la Défense Rajesh Kumar Singh avait résumé, en février 2026, les caractéristiques mises en avant par New Delhi : production en Inde adossée à un accord d'État à État, transparence, niveau élevé de localisation et autorité pleine et entière pour intégrer des armements et des systèmes indiens à l'appareil. Le projet s'inscrit dans le programme MRFA (*Multi-Role Fighter Aircraft*), destiné à combler le déficit chronique d'escadrons de chasse de l'armée de l'air indienne.

Le Rafale construit pour la première fois hors de France

L'élément central de l'accord est industriel. Sur les 114 appareils, 94 seraient assemblés en Inde par le constructeur Dassault Aviation, en partenariat avec une entreprise indienne, les 20 autres étant livrés directement depuis la France en configuration prête au vol. Ce serait la première fois que le Rafale est fabriqué hors de France, avec un taux de localisation visé autour de 50 %. Des publications indiennes parues dans les semaines précédentes faisaient état de répartitions légèrement différentes entre appareils assemblés localement et livrés clés en main, signe que les contours exacts du montage restaient à arrêter au moment de l'envoi de la lettre de demande.

Le choix du partenaire industriel indien constitue l'un des enjeux du dossier. La presse spécialisée évoque une orientation vers le secteur privé, à rebours de la dépendance traditionnelle envers l'entreprise publique *Hindustan Aeronautics Limited* (HAL). *Tata Advanced Systems Limited* (TASL) a déjà signé en juin 2025 un accord avec Dassault pour produire des sections de fuselage de Rafale dans une usine de Hyderabad, première chaîne de ce type implantée hors de France, avec une montée en cadence prévue vers une vingtaine de fuselages par an. Parallèlement, Dassault détient depuis 2025 une participation majoritaire (51 %) dans la coentreprise *Dassault Reliance Aerospace Limited* (DRAL), dont le partenaire indien est le groupe d'Anil Ambani. Des discussions distinctes portent par ailleurs sur un partenariat entre HAL et le motoriste Safran et sur un pôle de maintenance.

Calendrier diplomatique chargé

L'annonce coïncide avec un agenda bilatéral dense. Le chef d'état-major de l'armée de l'air indienne, le maréchal de l'air Amar Preet Singh, effectue depuis le 1er juin 2026 une visite de plusieurs jours en France, au cours de laquelle des entretiens sont prévus avec Dassault Aviation et le missileier MBDA, fabricant des missiles *Meteor* et *SCALP*. Le Premier ministre Narendra Modi est pour sa part attendu en France à la mi-juin, et le dossier Rafale devrait figurer parmi les sujets abordés avec les dirigeants français. Le Conseil d'acquisition de défense, plus haute instance du ministère, avait approuvé le principe de l'achat des 114 appareils environ quatre mois plus tôt.

D'après les indications fournies par le secrétaire à la Défense, l'opération doit aussi permettre des livraisons relativement rapides : les premiers Rafale Marine doivent commencer à arriver en 2028, et les premiers Rafale de l'armée de l'air issus du nouveau contrat seraient attendus environ trois ans et demi après la signature.

L'achat répond à une pénurie persistante d'avions de combat. L'armée de l'air indienne aligne aujourd'hui de l'ordre de 29 escadrons de chasse, très en deçà de la cible officielle de 42, fixée pour pouvoir faire face à un conflit simultané sur deux fronts, avec la Chine au nord et le Pakistan à l'ouest. Le format avait culminé à 41 escadrons au milieu des années 1990 avant de décliner régulièrement. Le retrait des derniers MiG-21 en 2025 a accentué la baisse, tandis que la montée en puissance de l'avion de combat indien Tejas (LCA) accuse des retards. Des évaluations conduites après les opérations de mai 2025 ont même suggéré que la cible de 42 escadrons pourrait à terme se révéler insuffisante.

Avec les commandes déjà passées (36 Rafale pour l'armée de l'air et 26 Rafale Marine pour la marine, soit 62 appareils) la nouvelle commande de 114 porterait le total à 176 Rafale. La marine indienne a en outre fait part de son intention d'en acquérir 31 de plus pour répondre aux menaces maritimes, ce qui pourrait porter la flotte au-delà de 200 exemplaires.